



Paris, le mardi 10 mars 2009

Circulaire : 016-09

Émetteur : Direction du Développement et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

Objet : Revalorisation de la participation patronale à l'acquisition des titres restaurant

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Je vous informe que, par courrier en date du 25 février 2009, le Directeur de la Sécurité Sociale a procédé à l'agrément de deux avenants conclus le 30 décembre 2008 entre l'Ucanss et plusieurs Organisations syndicales nationales relatifs à la participation des Organismes de sécurité sociale à l'acquisition de titres restaurant.

Pour votre information, je vous prie de trouver joint à la présente, le texte de ces deux avenants qui portent le montant de la participation de l'employeur à 5,19 euros à compter du 1er mars 2009.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de mes sentiments distingués.

Philippe Renard
Directeur

Document(s) annexe(s) :

- Titres restaurant Praticiens Conseils,
- Titres restaurants,